

**ÉVOLUTION DU NOMBRE DE MÉNAGES AUX PROGRAMMES
D'AIDE FINANCIÈRE DE DERNIER RECOURS⁴
POUR LA RÉGION DE CHAUDIÈRE-APPALACHES
SEPTEMBRE 2015**

CHAUDIÈRE- APPALACHES	Nombre moyen de ménages	Variation annuelle	Taux de variation annuelle
1989	14 072		
1990	13 998	-74	-0,5 %
1991	14 794	796	5,7 %
1992	15 834	1 040	7,0 %
1993	16 450	616	3,9 %
1994	16 217	-233	-1,4 %
1995 ¹	16 206	-11	-0,1 %
1996 ¹	16 199	-7	0,0 %
1997 ¹	15 602	-597	-3,7 %
1998	14 458	-1 144	-7,3 %
1999	13 507	-951	-6,6 %
2000	12 923	-584	-4,3 %
2001	12 564	-359	-2,8 %
2002	12 296	-268	-2,1 %
2003	12 173	-123	-1,0 %
2004 ³	11 757	-416	-3,4 %
2005 ³	11 529	-228	-1,9 %
2006 ³	11 501	-28	-0,2 %
2007 ³	11 562	61	0,5 %
2008 ³	11 284	-278	-2,4 %
2009 ³	11 302	19	0,2 %
2010 ³	11 317	14	0,1 %
2011 ³	11 046	-270	-2,4 %
2012 ³	11 148	102	0,9 %
2013 ³	10 492	-656	-5,9 %
2014 ³	10 371	-122	-1,2 %
2015 ^{2,3}	10 245	-125	-1,2 %
Entre 1989 et 1994		2 145	15,2 %
Entre 1994 et 2015 ²		-5 846	-36,1 %
2013			
1 ^{er} trimestre	10 605	-337	-3,1 %
2 ^e trimestre	10 554	-303	-2,8 %
3 ^e trimestre	10 451	-163	-1,5 %
4 ^e trimestre	10 359	-1 820	-14,9 %
Moyenne des trois derniers mois	10 451	-163	-1,5 %
Janvier au mois de référence	10 537	-268	-2,5 %
2014			
1 ^{er} trimestre	10 515	-89	-0,8 %
2 ^e trimestre	10 455	-98	-0,9 %
3 ^e trimestre	10 262	-189	-1,8 %
4 ^e trimestre	10 249	-109	-1,1 %
Moyenne des trois derniers mois	10 262	-189	-1,8 %
Janvier au mois de référence	10 411	-126	-1,2 %
2015²			
1 ^{er} trimestre	10 390	-125	-1,2 %
2 ^e trimestre	10 306	-150	-1,4 %
3 ^e trimestre ²	10 040	-223	-2,2 %
4 ^e trimestre			
Moyenne des trois derniers mois ²	10 040	-223	-2,2 %
Janvier au mois de référence ²	10 245	-166	-1,6 %

1. Pour les années 1995 à 1997 et entre 1994 et 1999, la variation annuelle du nombre de ménages est ajustée pour tenir compte des changements survenus lors de la réfonte informatique.

2. Données estimées.

3. À compter de mars 2004, en raison de changements récents dans les modes de gestion des dossiers relatifs à la clientèle sous curatelle publique, ces derniers sont dorénavant regroupés dans la région "Central" (avec les prestataires hébergés).

4. Depuis le mois de janvier 2007, les programmes d'aide financière de dernier recours (Programme d'aide sociale et Programme de solidarité sociale) ont remplacé le programme d'assistance-emploi. Toutefois, cela n'affecte en rien le dénombrement du nombre global de ménages prestataires.